

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2190

10 novembre 2009

SOMMAIRE

Allianz RCM Single Express	105081	Invest International Holdings S.A.	105082
Askja Holding S.A.	105115	ITSL S.à r.l.	105116
Calyame International	105115	IVV Aktien	105077
Charterhouse Poppy I	105116	Kalan Capital Management S.à r.l.	105119
cominvest Adilux	105080	Kalle Luxembourg S.à r.l.	105119
cominvest All Seasons 2/2010	105077	Kingspan Luxembourg S.à r.l.	105075
cominvest Europa Safe Kick 6/2012	105078	La Financière de Luxembourg S.A.	105082
cominvest Euro Rentplus	105080	LBPOL IV (Lux) S.à.r.l.	105083
cominvest Flexible Portfolio	105077	LBPOL (Lux) S. à r.l.	105083
cominvest InflationsSchutz	105079	LBPOL William II S.à.r.l.	105083
cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014	105078	Leudelange B 1 S.A.	105120
cominvest Institutional Cash Plus	105082	Luxtanne	105116
cominvest MA Universal	105075	Mayo Investholding S.à r.l.	105079
cominvest Multi Asia Active	105075	Menelaus S.A.	105118
cominvest Rent	105081	MultiManager	105076
cominvest Rohstoff Safe Kick 5/2013	105074	Nature Santé Beauté (N.S.B.) S.à.r.l.	105117
cominvest Selektion Dividende	105074	Pelford S.A.	105120
cominvest Systematic Return Dynamic	105074	Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A.	105084
cominvest Total Return Bond	105079	Pure-Marine SA	105116
cominvest Total Return Dynamic	105079	Roga International S.A.	105118
cominvest Total Return Protect	105078	Stuttgarter Basket 80	105076
cominvest-WEV	105081	Tangor S.A.	105080
Commerzbank allstars-anlage	105075	Thermidor S.A.	105076
Commerzbank Money Market Fund	105080	Tiara S.A.	105119
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	105117	Total Return S	105076
Dela Investments Luxemburg	105117	UW Matterhorn	105117
Dela Re S.A.	105117	Verbena Investissements S.A.	105077
Europa Quartz S.à r.l.	105115	Volutio S.à.r.l.	105116
Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière	105119	Watford S.A.	105078
Fiduciaire Launach	105082	Winni S.A.	105074
Fructidéveloppement S.A.	105120	YEP Aviation	105081
G.P.S. S.A.	105083	ZL S.à r.l.	105120

cominvest Systematic Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Systematic Return Dynamic, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136834/12.

(090168663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

cominvest Selektion Dividende, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Selektion Dividende, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136835/12.

(090168664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

cominvest Rohstoff Safe Kick 5/2013, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Rohstoff Safe Kick 5/2013, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136836/12.

(090168665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136056/17.

(090164334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

cominvest MA Universal, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest MA Universal, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136841/12.

(090168694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

cominvest Multi Asia Active, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Multi Asia Active, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136842/12.

(090168695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Commerzbank allstars-anlage, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Commerzbank allstars-anlage, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009136843/12.

(090168700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.549.

En date du 27 janvier 2009, l'associé unique Kingspan Off-site Limited avec siège social au 2, Greenfield Business Park Holywell, CH8 7GJ Flintshire, Royaume Uni a changé de dénomination et devient KOS (No. 1) Limited.

En date du 16 février 2009, l'associé unique KOS (No. 1) Limited précité a cédé la totalité des ses 600 parts sociales à Kingspan Holdings (Structural & Offsite) Limited, avec siège social au 2, Greenfield Business Park, CH8 7GJ Holywell, Flintshire, North Wales, Royaume Uni qui les acquiert.

En conséquence, Kingspan Holdings (Structural & Offsite) Limited précité devient l'associé unique avec 600 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136064/17.

(090163806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Total Return S, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Total Return S, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009136844/12.

(090168703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Stuttgarter Basket 80, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Stuttgarter Basket 80, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009136845/12.

(090168704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

MultiManager, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds MultiManager, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009136852/12.

(090168543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Thermidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 127.429.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009136083/17.

(090164209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

IVV Aktien, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds IVV Aktien, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139229/12.

(090170732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest All Seasons 2/2010, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest All Seasons 2/2010, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139230/12.

(090170657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Flexible Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Flexible Portfolio, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139231/12.

(090170658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Verbena Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 79.380.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136084/17.

(090164211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

cominvest Total Return Protect, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Total Return Protect, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139232/12.

(090170659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Europa Safe Kick 6/2012, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Europa Safe Kick 6/2012, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139233/12.

(090170669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139236/12.

(090170678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Watford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136086/17.

(090164212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

cominvest InflationsSchutz, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest InflationsSchutz, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139237/12.

(090170679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Total Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Total Return Dynamic, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139238/12.

(090170729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Total Return Bond, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Total Return Bond, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139239/12.

(090170730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Mayo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 15 octobre 2009 à 14.30 h

a été nommé gérant unique Monsieur Lodewicus A.J. BIERENS, conseiller, né le 24 mars 1969 à Goirle., Pays-Bas, demeurant 47, General Winkelmanstraat 47, NL-5025 XE Tilburg, à effet rétro-actif du 16 avril 2009 en remplacement de Monsieur Jan H. Van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 octobre 2009.

MAYO HOLDING SARL

L.A.J. Bierens

Gérant unique

Référence de publication: 2009136089/17.

(090164186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Commerzbank Money Market Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Commerzbank Money Market Fund, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139240/12.

(090170731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2009.

cominvest Adilux, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Adilux welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. November 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139308/12.

(090171786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

cominvest Euro Rentplus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Euro Rentplus welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. November 2009.

Für die Gesellschaft

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009139309/12.

(090171788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Tangor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.429.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 10 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 8 octobre 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Bernard FELTEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009136090/16.

(090164183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

cominvest Rent, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Rent welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. November 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009139310/12.

(090171787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

cominvest-WEV, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest-WEV, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009139414/12.

(090171241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Allianz RCM Single Express, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass zum 30. Oktober 2009 zu Geschäftsschluss um 19.00 Uhr MEZ (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Allianz RCM Single Express A	Allianz RCM Express Strategie A

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Allianz RCM Single Express aufgelöst.

Senningerberg, im November 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009139311/755/11.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

Suite à la conclusion de l'Accord de Cession de Parts en date du 21 octobre 2009, LuxLegacy Limited, ayant son siège social à Commerce House, I Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ, immatriculée au Isle of Man Companies Registry sous le numéro 3452V a transféré 125 parts sociales indivisibles de la société YEP Aviation, société à responsabilité limitée à la société Young Energy Prize S.A., société anonyme ayant son siège social 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS B 111 776.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YEP Aviation
Patrick Hansen
Gérant

Référence de publication: 2009136101/17.

(090163830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

cominvest Institutional Cash Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Institutional Cash Plus, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2009.

Für die Gesellschaft
cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009139415/12.

(090171238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

La Financière de Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.401.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009135877/13.

(090164125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Fiduciaire Launach, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.451.

Le bilan au 28/02/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
Experts Comptables
63-65, rue de Merl
2146 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009135904/14.

(090164024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Invest International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 7.656.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
Experts Comptables
63-65, rue de Merl
2146 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009135905/14.

(090164028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour LBPOL (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009135889/13.

(090163990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

LBPOL IV (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 934.650,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour LBPOL IV (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009135890/13.

(090163991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 136.226,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour LBPOL William II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009135891/13.

(090163994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 70.425.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009135908/14.

(090164038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.782.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the fifteenth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Plus 2009 S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed dated 15 October 2009, the registration of which with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is still pending and whose articles will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the above named acting as Unlimited Shareholder; and

2. Advisum GmbH (the "Founding Limited Shareholder"), a company incorporated and existing under the laws of Germany, with registration number HRB 79973 at Amtsgericht Charlottenburg/ Berlin, having its registered office at Wilmersdorfer Strasse 98-99, D-10629 Berlin, Germany, duly represented by Jan Wiedenhaupt, residing in Charlottenbrunner Strasse 4, D-14193 Berlin, Germany, by virtue of a proxy given in Berlin on 14 October 2009.

both here represented by:

Mrs Jeannette VAUDE-PERRIN, lawyer, residing in Luxembourg,

pursuant to two (2) proxies given in Munich (Germany), respectively in Berlin (Germany), on 10 October 2009,

which proxies, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing proxy holder, acting in his above-stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a public limited company, which the prenamed parties declare to organise among themselves:

Preliminary title definitions

1915 Law	The Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as the same may be amended from time to time
2007 Law	the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as the same may be amended from time to time
Administrative Agent	any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as administrative agent of the Company in Luxembourg, or such Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
Affiliate	In respect of a Person, any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person
Article	An article of the Articles of Incorporation
Articles of Incorporation	the articles of incorporation of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time
Auditor	the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) as described in the Prospectus
Bank	means MHB Bank AG, a stock corporation (Aktiengesellschaft) incorporated in Germany or any other bank that wishes to refinance Loans
Bank Business Day	any day on which banks are open for the transaction of normal business in Luxembourg with the exception of 24 December, 31 December and Good Friday
Board	the board of directors of the General Partner
Closing	the day on which applications for subscriptions may be accepted
Closing 1	Closing the first Closing of the Company, i.e. 15 October 2009
Company	Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A., a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé) incorporated as a limited partnership by shares (société en commandite par actions) under the 2007 Law; "Company" shall also mean, where applicable, the General Partner acting on behalf of the Company

Custodian	such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board in accordance with Luxembourg laws and regulations
Director	a member of the board of directors of the General Partner
Euro, Eur or €	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended
Financial Year	Means the 12 months ending on 31 December of each calendar year, provided that the first Financial Year of the Company shall begin on the creation of the Company and end on 31 December 2010
Founding Limited Shareholder	means a Limited Shareholder that has been Limited Shareholder at the moment of incorporation of the Company
General Partner	Plus 2009 S.à r.l., in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) of the Company or such other entity that may act as Unlimited Shareholder
German Insurance Supervisory Act	means the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) as amended from time to time
German Regulated Entity	means a German insurance company, German Pensionskasse or German pension fund (including a German Pensionsfonds or German Versorgungswerk) and any entity being subject to, including any entity having itself subject to, the investment restrictions of the German Insurance Supervisory Act in each case having confirmed in writing that it holds its participation in the Company as "committed assets" ("Sicherungsvermögen") as defined in section 66 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) or "other restricted assets" ("sonstiges gebundenes Vermögen") as defined in section 54 para 1 of the German Insurance Supervisory Act, as may be amended from time to time
Guarantee	means each guarantee (Bürgschaft) granted by the German Federal Government (Bund) and/or the German Federal States (Bundesländer) in the context of the governmental economic stimulus program No. 2 "Konjunkturpaket II" or a similar German state guarantee that covers at least fifty per cent (50%) of a potential Loan default
Institutional Investors	an institutional investor as defined in the Prospectus
Investment Advisor	means any Person to whom the Company delegates the investment advice of its assets
Investment Powers and Restrictions	the investment powers and restrictions in accordance with which the assets of the Company must be managed and invested, as further described in the Prospectus
Investor	any Well-informed Investor, that is not a natural person, who has signed an application form, which has been accepted by the Company (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)
Limited Shareholder	the holder of Ordinary Shares (action ordinaires), whose liability is limited to the amount of its investment in the Company
Loan	means each loan to be granted by the Bank to the respective SME and to be invested in by the Company secured by a Guarantee and Collateral
Loan Agreements	means each agreement principally between the Bank and the respective SME underlying the respective Loan granted to the SME
Loan Claims	means the claims for payment of principal and interest against SME under the Loan Agreements
Luxembourg GAAP	Luxembourg generally accepted accounting principles
Management Fee	the management fee to be payable by the Company to the General Partner for its management services in accordance with the Prospectus
Management Share	the management share (action de commandité) held by the General Partner in the share capital of the Company, in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité)
Net Asset Value or NAV	the net asset value per Share as calculated by the Administrative Agent in accordance with article 11 of these Articles of Incorporation and the Prospectus

Ordinary Shares	the ordinary shares (actions ordinaires) held by the Limited Shareholders (actionnaire commanditaires) in the share capital of the Company
Paying Agent	any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as paying agent of the Company in Luxembourg, or such Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
Person	natural persons, any corporation, company, trust, partnership, joint venture, estate, unincorporated association or any agency, instrumentality or political subdivision or other legal entity of any nature
Prohibited Person	any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Board the holding of Shares by such person may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if such holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any investor, which does not meet the definition of Well-informed Investors and any natural person and entity in which one or several natural person(s) hold(s) an interest, unless such entity qualifies as a corporation from a German tax perspective
Prospectus	the prospectus of the Company as the same may be amended, supplemented and modified from time to time
Reference Currency	means the reference currency of the Company, i.e. the Euro
Registrar and Transfer Agent	any entity appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations to act as registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg, or such other Person as may subsequently be appointed to act in such capacity
Share(s)	a Share in the capital of the Company, including the Management Share held by the General Partner and the Ordinary Shares held by the Limited Shareholders, issued pursuant to the Prospectus and these Articles of Incorporation
Shareholder(s)	the registered holder of one or more Shares in the capital of the Company
SME	means small and medium enterprises
Subscription Price	the subscription price at which the Shares are offered as further described in the Prospectus. "Subscription Price" shall also mean, where applicable "Offer Price" respectively "Initial Offer Price"
Valuation Date	the date determined by the General Partner for the purpose of the calculation of the Net Asset Value according to the Prospectus
Valuation Period	has the meaning assigned thereto in article 11 of these Articles of Incorporation
Well-informed Investor	has the meaning ascribed to it in the 2007 Law, and includes: (a) Institutional Investors; (b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; an (c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions: (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000) in the Company; or (ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and has obtained a an assessment from a credit establishment as defined in the directive 2006/48/CE, from an investment firm as defined in directive 2004/39/CE, or from a management company as defined in directive 2001/107/CE, certifying his/her expertise, his/her experience and his/her knowledge to appraise in an appropriate manner an investment in the Company.

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Founding Limited Shareholder and all persons who may become owners of the Shares, a Luxembourg regulated investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), under the form of a limited partnership by shares (société en commandité par actions).

The Company will exist under the name of "Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A."

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited period of time and will terminate on 31 December 2016.

However, the term of the Company may be extended one (1) time by an extraordinary general meeting of Shareholders for an additional period of one (1) year, and the Company will therefore terminate ultimately on 31 December 2017, in order to allow the Company to meet and complete its investment objectives. The decision to extend the term of the Company for an additional period of one (1) year will be taken at the discretion of the extraordinary general meeting of Shareholders in December 2016 as the case may be in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available in a wide range of securities and other assets eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 of these Articles of Incorporation. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-) within the first twelve months following its approval by the Luxembourg supervisory commission, and thereafter may not be less than this amount.

The initial share capital of the Company shall be set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by

- one (1) fully paid up Management Share held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of no par value, and
- thirty (30) fully paid up Ordinary Shares held by the Founding Limited Shareholder of no par value.

The share capital of the Company may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

The proceeds of the issue of Shares shall be invested, in accordance with article 4 of these Articles of Incorporation, in Loans and securities of any kind and other assets permitted by the 2007 Law, pursuant to the investment objective and policy determined by the General Partner, and to the extent required by these Articles of Incorporation approved by the general meeting of shareholders, for the Company, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the General Partner.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Classes of the Company.

Art. 6. Form of shares. The Company shall issue fully paid-in Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company and under the Company's responsibility, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share, the transfer of Shares and the dates of such transfer.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. The Company treats the registered owner of a Share as the absolute and beneficial owner thereof.

Ordinary Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 8 hereof. Any transfer of registered Ordinary Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents

recording the agreement of the transferor and transferee as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any transfer of registered Ordinary Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to three decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of shares. The General Partner is authorised, without any limitation, to issue at any time fully paid up Ordinary Shares of no par value, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

The General Partner will issue Ordinary Shares only to investors qualifying as Well-informed Investors and under the condition that the investor is not a natural person.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus. Any conditions to which the issue of Ordinary Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The General Partner may in its absolute discretion without liability reject any subscription in whole or in part, and it may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any Investor to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Investor is, or will be a Prohibited Person.

The General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Ordinary Shares.

The General Partner may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Ordinary Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with article 12 of these Articles of Incorporation, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Furthermore, the General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription amount and minimum amount of any additional investments, as well as a minimum holding amount which any Shareholder is required to comply with.

Ordinary Shares shall be issued at the Subscription Price as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus. The Subscription Price is calculated to 3 decimal places. The General Partner may also levy a subscription charge as further set out in the Prospectus. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Ordinary Shares of the Company are marketed will also be charged.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Subscription Price. The payment of the Subscription Price will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and as described in the Prospectus.

The General Partner will fix an initial subscription day, i.e. Closing 1, on which the Ordinary Shares will be issued at a fixed price (i.e. the Initial Offer Price), plus any applicable fees, commissions and costs, as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

After Closing 1, Ordinary Shares shall be issued at the Net Asset Value per Ordinary Share, as determined in compliance with Article 11 of these Articles of Incorporation as of such Closing as is determined in accordance with such policy as the General Partner shall from time to time determine (i.e. the Offer Price), provided that in the event that the Net Asset Value per Ordinary Share at such Closing is below the Initial Offer Price, then the Offer Price shall be the Initial Offer Price. The General Partner may decide to increase the Offer Price by any fees, commissions and costs as

disclosed in the Prospectus. No Ordinary Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share is suspended pursuant to the provisions of Article 12 hereof. In the event the determination of the Net Asset Value per Share is suspended, any pending subscriptions of Ordinary Shares will be carried out on the basis of the Net Asset Value per Shares as determined in respect of the first Valuation Date following the end of the suspension period.

For the avoidance of doubt, when the Company offers Ordinary Shares after Closing 1, applications received by the Company or its duly authorised agents before the relevant Cut-Off-Time, as further described in the Prospectus, will be dealt with on that Closing at the Offer Price prevailing on that Closing (plus any applicable subscription fee). Any application received after the relevant Cut-Off-Time will be processed on the next Closing on the basis of the Offer Price per Ordinary Share determined on such Closing (plus any applicable subscription fee).

The issue price (be it the Initial Offer Price or the Offer Price) must be received before the issue of Ordinary Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and described in the Prospectus, and in any case the issue price will be payable no later than 10 Business Days from the relevant Closing.

The General Partner may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Transfer of the Ordinary Shares

No Limited Shareholder will sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares without the prior written consent of the General Partner. The Limited Shareholders wishing to sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares must give the General Partner a 30 day's prior written notice of all proposed transfers. The General Partner shall not unreasonably withhold its consent to a transfer of Ordinary Shares, provided however that the General Partner shall be entitled to refuse the transfer of Ordinary Shares in the following circumstances:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the Company or the General Partner, or subject the Company or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the Law of 13 February 2007;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of the Articles of Incorporation and/ or of the Prospectus of the Company;
- if the transferee does not qualify as a Well-Informed Investor or is a Prohibited Person; or
- if such transfer would result in the number of Investors in the Company exceeding hundred (100) as an immediate result or in the future.

In addition to the above, transfers of Ordinary Shares will be permitted as long as all the following conditions are satisfied:

- the purchaser, transferee or assignee thereof (the "Transferee") must qualify as a Well-informed Investor and shall not be a Prohibited Person;
- the Transferee must fully and completely assume in writing any and all remaining obligations relating to its position as a holder of Ordinary Shares of the vendor or transferor of Ordinary Shares (the "Transferor") under the Application Form entered into by the Transferor;
- the Transferor shall remain jointly and severally liable with the Transferee for any and all remaining obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares;
- the Transferor shall irrevocably and unconditionally guarantee to the Company, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations relating to its position as holder of Ordinary Shares, and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

For the avoidance of doubt, if the transfer would increase the number of Investors (including Shareholders) to above hundred (100), the General Partner will be obliged to refuse the transfer of Ordinary Shares.

Notwithstanding the above, any Shareholder that is a German Regulated Company, may anytime (and at the price as determined between the parties of this transfer) transfer its Shares to

(i) any insurance company, social insurance provider, pension fund, investment company, regulated credit institution; or to

(ii) another institutional investor with either

(a) an investment grade rating (a BBB rating from Standard & Poor's or Fitch, a Baa rating from Moody's, or an equivalent investment grade rating from another reputable rating agency), or

(b) a comparable financial background as the transferor without the approval of the General Partner, unless the

Transferee is a Prohibited Person. Upon the transfer of Ordinary Shares by such Investor and the substitution of the Transferor by a substitute Investor, such substitute Investor shall accept and become solely liable for all liabilities and

obligations relating to such Ordinary Shares and the transferring Investor shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations (i.e. no joint and several liability on the part of the transferring Investor and the transferee). Prior to any transfer of any of the Ordinary Shares, a German Regulated Company shall submit a request in writing to the General Partner regarding the number of Investors in the Company, and the General Partner shall be obliged to provide such information sought by the respective Investor. Each German Regulated Company agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Ordinary Shares if, according to the information received from the General Partner, such transfer would result in the number of Investors in the Company exceeding 100 as an immediate result or in the future.

To the extent that and as long as Shares are part of a German Regulated Company's committed assets (Sicherungsvermögen), and such German Regulated Company is either in accordance with section 70 of the German Insurance Supervisory Act, as amended from time to time, under the legal obligation to appoint a trustee ("Treuhand") or has itself subjected to such obligation on a voluntary basis, such Ordinary Shares shall not be disposed of without the prior written consent of such trustee or such trustee's deputy. For the purpose of this section, the term "disposal" includes any sales, exchange, transfer and assignment of all or part of the Ordinary Shares held by a German Regulated Company.

For purposes of this provision the term "transfer" includes but is not limited to any sale, exchange, transfer or assignment of the whole or a part of the Ordinary Shares held by the Investor.

8.2 Transfer of Management Share

The transfer restrictions as set forth in Article 8.1 hereof shall not apply to the transfers of the Management Share.

The Management Share is freely transferable only to an Affiliate of the General Partner, provided that the transferee shall adopt all rights and obligations accruing to the General Partner relating to its position as a holder of the Management Share and provided the transferee is not a natural person.

Art. 9. Redemption of shares. The Company is closed-ended. Consequently, it does not repurchase its Shares upon request of the Shareholders.

However, the Founding Limited Shareholders has no right to have its Shares redeemed, but may have its Shares redeemed after giving written notice to the General Partner, provided the General Partner accepts such redemption request. Redemptions requests received by the General Partner before 5 pm, Luxembourg time, 5 Business Days before a Valuation Date will be processed on that Valuation Date using the Net Asset Value per Share determined with respect to that Valuation Date. Redemption requests received thereafter will be processed on the next Valuation Date at the Net Asset Value prevailing on such Valuation Date.

Moreover, the General Partner may, from time to time, in its sole and absolute discretion, and in the best interest of the Shareholders, redeem any or all of the Ordinary Shares from Limited Shareholders, subject to the terms and conditions the General Partner shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and the Articles of Incorporation. Ordinary Shares will be redeemed from Limited Shareholders pro rata to their respective shareholding on any Bank Business Day determined by the General Partner in its discretion. Redemptions will be processed using the Net Asset Value per Share determined with respect to the Valuation Date specified by the General Partner for the redemption of Shares.

In addition, where the General Partner becomes aware at any time that Ordinary Shares are owned by a Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, whether directly or indirectly, or that a Limited Shareholder is holding Ordinary Shares for the account of a person who does not meet the Shareholder eligibility requirements specified in the Prospectus, or is holding Ordinary Shares in breach of any law or regulation or otherwise in circumstances having, or which may have, adverse regulatory, tax or fiscal consequences for the Company or a majority of its Shareholders, or otherwise be detrimental to the interests of the Company, the General Partner may compulsorily redeem such Ordinary Shares upon payment to such Limited Shareholder of an amount equal to the Net Asset Value of its shareholding in the Company determined with respect to the Valuation Date specified by the General Partner for the redemption of Ordinary Shares in the Company on the Bank Business Day immediately following the date of the Purchase Notice. In the event that the Company compulsorily redeems Ordinary Shares held by such a Limited Shareholder, the Board may, but is not required to, provide the other Shareholders with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Limited Shareholder concerned by the compulsory redemption at price equal to the Net Asset Value of such shareholder's shareholding in the Company determined with respect to the Valuation Date specified by the General Partner for the redemption of Ordinary Shares in the Company on the Bank Business Day immediately following the date of the Purchase Notice.

Shareholders are required to notify the Company and the Administrative Agent immediately if they cease to meet the Shareholder eligibility requirements specified in the Prospectus, or hold Ordinary Shares for the account or benefit of any person who does not or has ceased to meet such requirements, or hold Ordinary Shares in breach of any law or regulation or otherwise in circumstances having, or which may either have adverse regulatory, tax or fiscal consequences for the Company or be detrimental to the interests of the Company. The Company may require any Shareholder to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of determining whether or not such owner of Shares is or will be a Prohibited Person. If the General Partner becomes aware that a Shareholder has failed to provide any information or declaration required by the General Partner within 10 calendar days of being requested to do so, the

General Partner may compulsorily redeem the relevant Shares in accordance with the provisions of the previous paragraph of this article 9 of these Articles of Incorporation.

In any cases, the Board will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Ordinary Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The General Partner shall serve a notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Ordinary Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Ordinary Shares to be purchased, specifying the Ordinary Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Ordinary Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Ordinary Shares normally in the Reference Currency or such other currency fixed by the General Partner. The redemption proceeds shall be paid within a period of time determined by the General Partner, in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Ordinary Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Ordinary Shares repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

(3) In any case, any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Ordinary Shares by any person or that the true ownership of any Ordinary Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 10. Restrictions on ownership of shares and the transfer of shares. Shares are available to Well-informed Investors only, that are not a natural person.

The General Partner may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may, inter alia, be detrimental to the Company, its Shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person.

For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Shares and decline any transfer of Shares, where it appears to it that such transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Ordinary Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person or; and

(c) suspend the voting right of any Prohibited Person, at any meeting of Shareholders of the Company; and

(d) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in accordance with article 9 of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Calculation of the net asset value per share. The Net Asset Value per Share shall be calculated by the Administrative Agent under the responsibility of the Board upon the frequency set forth in article 12 of these Articles of Incorporation and the Prospectus and at least once a year (each a "Valuation Date") in accordance with Luxembourg GAAP.

The Net Asset Value of the Company will be made available at the registered office of the Company within ten (10) Bank Business Days following each Valuation Date ("Valuation Period").

For the purpose of calculating the Net Asset Value of the Company the Administrative Agent will rely on the valuation of the securities, instruments or assets for which no market quotation is available and in particular the Loans, performed by the General Partner and delivered to the Administrative Agent. The Administrative Agent will control the valuation and will be responsible (i) for challenging the figures received, and in particular their evolution, from one relevant valuation

period to the next following, (ii) towards the Company in case of wilful misconduct or gross negligence for any lack of or delay in the calculation of the Net Asset Value.

Any third party valuation source will normally provide prices of the securities, instruments or assets for which no market quotation is available within five (5) Bank Business Days of each Valuation Date to the Administrative Agent. Any delay by a third party valuation agent in providing such prices is likely to delay the Valuation Period accordingly.

The Net Asset Value per Share will be expressed in the Reference Currency as specified in the Prospectus.

The Net Asset Value per Share on any Valuation Date is determined by dividing (i) the net assets of the Company being the value of the Company's gross assets less the Company's liabilities on such Valuation Date, by (ii) the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing quarterly.

The calculation of the Net Asset Value of the Company shall be made in the following manner:

The assets of the Company shall include:

- (a) Loan Claims (if assigned), claims under Sub-Participation agreements, Guarantees (if transferred), Collateral (if transferred);
- (b) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities registered in the name of the Company;
- (c) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (g) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (h) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company;
- (i) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance, insofar as the same have not been written off.

The valuation of the assets of the Company shall be based on their fair market value estimated in good faith by the General Partner in the framework of the following guidelines:

- (a) all securities not mentioned under (b) and other assets for which no market quotation is available (e.g. the Loans and the Guarantees), are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined with prudence and in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;
- (b) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market, will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- (c) the value of any cash held in hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Administrative Agent may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (d) derivatives will be valued at fair market value by applying a recognised and transparent valuation method on a regular basis.

Should the above valuation guidelines be, in the opinion of the General Partner, inappropriate in relation to a particular asset of the Company, then the General Partner shall determine prudently and in good faith the fair value of such asset on a consistent basis.

Investors may obtain from the General Partner a copy of the valuation policy in place by the General Partner upon request.

Any assets held by the Company not expressed in the Reference Currency will be translated into the Reference Currency at the official rate of exchange prevailing on the relevant Valuation Date.

The liabilities of the Company shall include, to the extent not covered by the Management Fee payable to the General Partner:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses (including investment management (if any), investment advisory (if any), consultancy or Management Fees (if any), paying agent fees);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which may inter alia comprise the fees payable to the Custodian, the Administrative agent, the Corporate Agent, the Paying Agent, the Registrar and Transfer Agent, the consultants or managers (if any), taxes, expenses for legal and auditing services, expenses related to the enforcement of claims in connection with the insolvency of SME or the enforcement of securities and guarantees, due diligence costs, office and personal costs, costs of any intermediary company, payments due to the investment structures or direct investments (e.g. in relation to Management Fees, etc.), cost of any proposed listings, maintaining such listings, printing share certificates, shareholders' reports, prospectuses, reasonable marketing and advertising expenses, costs of preparing, translating and printing in different languages, costs of annual shareholder meetings, corporate governance costs, all reasonable out-of-pocket expenses of the Directors, registration fees and other expenses payable to supervisory authorities in any relevant jurisdictions, insurance costs, interest, brokerage costs and the costs of publications. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the avoidance of doubt, to the extent that any of the above expenses are already covered by the remuneration payable to the General Partner as set out in the Prospectus, they may not be invoiced separately to the Company. Any fees generated by the General Partner, the Investment Advisor and their Affiliates in connection with the Company are applied to reduce the Management Fee. This also applies to ongoing or recurring fees generated from SMEs (e.g. regarding regular monitoring) One time fees generated from SMEs (e.g. restructuring support, sales stimulus efforts, certain work during change of control situations) are exempt from this.

For the purpose of this article:

(a) Shares to be redeemed by the Company under article 9 of these Articles of Incorporation shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law.

Art. 12. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share and of the issue of shares. The Net Asset Value per Share and the price for the issue of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the General Partner and specified in the Prospectus, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Date".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue of its Shares to and from its Shareholders in the following cases:

(a) during any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

(d) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions on behalf of the Company;

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal prices or rates of exchange;

(f) during any period when the Company is being liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of Shareholders at which a resolution to liquidate the Company is proposed; or

(g) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained.

Any request for subscription shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Any such suspension of the Net Asset Value will be notified to Investors having made an application for subscription of Shares and to the Shareholders and will be published if required by law.

Title. III. Administration and Supervision

Art. 13. Powers of the general partner. The Company shall be managed by Plus 2009 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations subject, however, to the requirements as set out in Article 21, for the purpose of which the General Partner may either convene an extraordinary general meeting or seek such approval in writing. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Company.

Art. 14. Termination of the general partner. The General Partner may be removed at any time without cause by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be at least 95% of the Share capital being present or represented;
- the resolution must then be passed by at 95% of the votes of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles of Incorporation, to validly decide on its removal.

In case of removal without cause, the General Partner will however obtain its Management Fee until the end of the Company's lifetime.

The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Company), by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be a majority of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in the Articles of Incorporation, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation as described in Article 36 hereof, subject to prior the approval of the CSSF.

Art. 15. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two of its legal representatives or by the signature of any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 16. Liability of the general partner and Limited shareholders. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses, which cannot be recovered out of the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 17. Delegation of powers, Agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officer's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Conflict of interest. In the event that the Company is presented with an investment proposal involving a SME (1) owned (in whole or in part), directly or indirectly, by the General Partner itself, a Director of the General Partner, the Investment Advisor or any of their Affiliates or (2) owned (in whole or in part) directly by an Investor or in the event of any disposition of assets to the aforementioned parties such interest will be fully disclosed to the General Partner. Such transactions shall only be executed with the consent of the simple majority of the Shares. Other transactions between (1) the Company and (2) the General Partner itself, the Investment Advisor or any of their Affiliates will be presented to the Investors before they are executed but are not subject to the Investors' consent.

The Directors of the General Partner and any affiliate thereof, its members and staff may engage in various business activities other than the Company's business, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as director) to a variety of partnerships, corporations and other entities, not excluding those in which the Company invests. However, the Directors of the General Partner and its members will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Company. The Directors of the General Partner and any affiliate thereof, its members and staff may also invest and trade for their own accounts. Because the Directors of the General Partner and its members and affiliates can have other accounts managed by them, the interests of the Company and other accounts, in the selection, negotiation and administration of investments, may conflict.

Although it is aimed to avoid such conflicts of interest, the Directors of the General Partner and its members will attempt to resolve all nonetheless arising conflicts in a manner that is deemed equitable to all parties under the given circumstances. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Directors is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Directors who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Investment manager and Investment advisers.

The Company may appoint, in accordance with Article 21, an investment manager to manage, under the overall control and responsibility of the General Partner, the portfolio of the Company.

The Company may furthermore appoint, in accordance with Article 21, an investment advisor with the responsibility to advise on the purchase and sale of any eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management.

The powers and duties of the investment manager and the Investment Advisor as well as their remuneration will be described in an investment management agreement and/or investment advisory agreement to be entered into by the Company and the investment manager and/or investment advisor (as the case may be).

Art. 20. Investment committee. The Company will create an Investment Committee as further set out in the Prospectus.

Art. 21. Indemnification. The Company will indemnify the Directors against all claims, liabilities, cost and expenses incurred in connection with their role as such, other than for gross negligence, fraud or wilful misconduct. Shareholders will not be individually obligated with respect to such indemnification beyond the amount of their investments in the Company.

The Directors of the General Partner shall have no liability for any loss incurred by the Company or any Shareholder howsoever arising in connection with the service provided by them in accordance with the Articles of Incorporation unless such loss resulted from their gross negligence, wilful misconduct or fraud, and each Director shall be indemnified and held harmless out of the assets of the Company against all actions, proceedings, reasonable costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by a Director in or about the conduct of the Company's business affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions in accordance with the terms of the appointment of the Director, including without prejudice to the generality of the foregoing, any costs, expenses, losses or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Com-

pany or its affairs in any court whether in Luxembourg or elsewhere, unless such actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities resulted from his gross negligence, wilful misconduct or fraud.

Other indemnification may be provided to the service providers of the Company in accordance with the Prospectus and the relevant agreements with such service providers.

Title IV. General meetings of shareholders.

Art. 22. Powers of the general meeting of shareholders.

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles of Incorporation or by the law.

22.2 Decisions on the following matters need to be approved by the general meeting of Shareholders at a majority of fifty one per cent (51%) of the capital represented including the affirmative vote of the General Partner:

- changes in the Investment Policy specified under 3.2 of the Prospectus, provided however, that such changes are not required by the CSSF.

Decisions on the following matters need to be approved by the general meeting of Shareholders at a majority of sixty six per cent (66%) of the capital represented including the affirmative vote of the General Partner:

- appointment and revocation of an investment manager and/or investment advisor.

For the avoidance of doubt:

(a) the above enumerations do not limit the matters which are reserved to the general meeting of shareholders by the Articles of Incorporation or by law; and

(b) the general meeting of shareholders does have the right to initiate decisions on the matters mentioned under 22.2.

Art. 23. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the Company or at any other location in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting, on the second Friday of May each year (unless such date is not a Bank Business Day, in which case on the next Bank Business Day) at 03.00 p.m. Luxembourg time.

The first annual general meeting of the Shareholders will however be held on 14 April 2011.

Art. 24. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. The General Partner shall be obliged to convene a general meeting so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the share capital of the Company require in writing with an indication of the agenda.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

Art. 25. Convening notice. A general meeting of Shareholders is convened by the General Partner in compliance with Luxembourg law.

As all Shares are in registered form, convening notices may be mailed by registered mail to the Shareholders, at their registered address at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

Art. 26. Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

For the quorum and the majority requirements, the Shareholders participating in the general meeting of Shareholders by videoconference, conference call or by other means of telecommunication allowing for their identification, are deemed to be present. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

Art. 27. Proceedings. General meetings of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of any general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

Each general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The above-described persons in this Article 27 together form the office of the general meeting of the Shareholders.

Art. 28. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote. Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all resolutions of the general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

In accordance with these Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, any decision of the general meeting of Shareholders will require the prior approval of the General Partner in order to be validly taken.

Art. 29. Minutes. The minutes of each general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title V. Financial year - Distribution of profits

Art. 30. Financial year. The financial year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 31. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 32. Distributions. The general meeting of Shareholders shall, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, determine how the results shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the General Partner to declare, distributions.

The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and may decide to provide for further details as regards its intentions with respect to distributions in the prospectus.

In any case, no distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Company's capital is less than the minimum capital imposed by the 2007 Law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions will be made in the Reference Currency but, for the convenience of Shareholders, payment may be made in a currency chosen by the Shareholder (at their cost and foreign exchange risks) in accordance with the Prospectus.

Distributions will be made in cash.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution.

33.1 Dissolution, insolvency, bankruptcy, legal incapacity or inability to act of the General Partner

The Company shall not be dissolved in the event of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act, it being understood for the avoidance of doubt that the transfer of its Management Share by the General Partner will not lead to the dissolution of the Company.

In the event of legal incapacity or inability to act of the General Partner as mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Limited Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted by Limited Shareholders representing at least 80% of the Ordinary Shares in favour of the appointment of the new general partner, subject to the prior approval of the CSSF.

33.2 Voluntary dissolution

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and the Articles of Incorporation, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation, as provided for in Article 36 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from when it is ascertained that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum as the case may be.

In case of voluntary dissolution, the General Partner will act as liquidator of the Company.

Art. 34. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers

and their compensation. Such liquidators must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them. The amounts not claimed by the Shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed anymore.

In case that the sale of shares in underlying assets is not possible at prices deemed reasonable by the General Partner at the time of liquidation due to market or company specific conditions, the General Partner reserves the right to distribute all or part of the

Company's assets in kind to the Shareholders in compliance with the principle of equal treatment of Shareholders.

Title VII. Final provisions

Art. 35. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 36. Amendments to these articles of incorporation. Unless otherwise provided by the present Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, at any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Company or to resolve issues for which the law or these Articles of Incorporation refers to the conditions set forth for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the capital represented.

In both meetings, unless otherwise provided by the present Articles of Incorporation and as far as permitted by the Law of 10 August 1915, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. In accordance with these Articles of Incorporation and the Law of 10 August 1915, any amendment to the Articles of Incorporation by the general meeting of Shareholders will require the prior approval of the General Partner in order to be validly taken.

Art. 37. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2010.

Subscription and Payment

Management Share in Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A.:		
Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
Plus 2009 S.á r.l.	EUR 1000,00	1
Ordinary Shares in Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A.:		
Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
Founding Limited Shareholder	EUR 30,000.00	30

The Management Share and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg 1915 Law are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately five thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above Shareholders of the Company representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders to be held on 14 April 2011:

- "PricewaterhouseCoopers", a société à responsabilité limitée, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, B.P.1443, L-1014 Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65477).

2. The registered office of the Company is established at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, status and residence, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf,
le quinze octobre.

Par devant M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Plus 2009 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, établie conformément au droit luxembourgeois par un acte daté 15 octobre 2009, dont l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est toujours en cours et dont les statuts seront publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la partie mentionnée ci-dessus agissant comme Associé Gérant Commandité; et

2. Advisum GmbH (l'"Actionnaire Commanditaire Constituant"), une société établie et existant conformément au droit allemand, avec numéro de registre HRB 79973 à Amtsgericht Charlottenburg/ Berlin, ayant son siège social à Wilmersdorfer Strasse 98-99, D-10629 Berlin, Allemagne, en vertu d'une procuration donnée à Berlin le 14 octobre 2009;

les deux ici représentées par:

Madame Jeannette VAUDE-PERRIN, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu de deux (2) procurations lui données à Munich (Allemagne), respectivement à Berlin (Allemagne), le 10 octobre 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa qualité susmentionnée, a élaboré comme suit les statuts d'une société anonyme que les parties mentionnées ont déclaré constituer:

Titre. Préliminaire définitions

Action	une action du capital de la Société, y compris l'Action de Commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires
Action de Commandité	l'action de commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité dans le capital social de la Société en sa qualité d'Actionnaire Commandité
Action Ordinaires	les actions ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social de la Société
Actionnaires	le détenteur d'une ou plusieurs Actions dans le capital de la Société
Actionnaire Commanditaire	le détenteur d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de son investissement dans la Société
Actionnaire Commanditaire Constituant	Signifie un Actionnaire Commanditaire qui était Actionnaire Commanditaire au moment de la constitution de la Société
Administrateur	un membre du conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité
Affilié	à propos d'une Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par, ou est placée sous un contrôle commun avec cette Personne
Agent Administratif	toute entité nommée, conformément aux lois et réglementations

	luxembourgeoises, en tant qu'agent administratif de la Société à Luxembourg ou toute Personne qui pourrait dans le futur être nommée pour agir en cette qualité
Agent de Paiement	Toute entité nommée, conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises, en tant qu'agent de paiement de la Société à Luxembourg ou toute Personne qui pourrait dans le futur être nommée pour agir en cette qualité
Agent de Registre et de Transfert	toute entité nommée conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises pour agir en tant qu'agent de registre et de transfert de la Société au Luxembourg ou toute Personne qui pourrait être nommée dans le futur pour agir en cette qualité
Article	un article des Statuts
Associé Gérant Commandité	Plus 2009 S.à r.l., en sa capacité d'Actionnaire Commandité de la Société ou toute autre entité qui peut agir en tant qu'Actionnaire Commandité
Auditeur	l'auditeur de la Société ayant la qualité de réviseur d'entreprises agréé, tel que décrit dans le Prospectus
Banque	Signifie MHB Bank AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) constituée en Allemagne ou toute autre banque qui souhaite refinancer des Prêts
Closing	le jour au cours duquel les demandes de souscriptions peuvent être acceptées
Clising 1	premier Closing de la Société, c'est-à-dire le 15 octobre 2009
Conseil	le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité
Conseiller en Investissement	toute Personne à qui la Société délègue le conseil en investissement de ses avoirs
Contrats de Prêt	signifie chaque contrat principalement entre la Banque et la PME concernée sous-jacent le Prêt respectif octroyé à la PME
Commission de Gestion	la commission de gestion à payer par la Société à l'Associé Gérant Commandité conformément au Prospectus
Date d'Evaluation	la date déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément au Prospectus
Demandes de Prêt	signifie les demandes de paiement en principal et intérêts contre la PME en vertu des Contrats de Prêt
Dépositaire	tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises
Devise de Référence	Signifie la devise de référence de la Société, c-à-d l'Euro
Entité allemande Réglementée	Signifie une société d'assurance allemande, Pensionskasse allemand ou fonds de pension allemand (y compris un Pensionsfonds allemand ou Versorgungswerk allemand) et toute entité soumise aux, y compris toute entité elle-même soumise aux, restrictions d'investissement de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances, dans chaque cas ayant confirmé par écrit qu'elle détient sa participation dans la Société en tant que "réserves techniques" ("Sicherungsvermögen") tel que définit à la section 66 de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances (Versicherungsaufsichtsgesetz) ou "autres avoirs soumis à restrictions" ("sonstiges gebundenes Vermögen") tels que définit à la section 54 paragraphe 1 de la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances, telle qu'amendée de temps en temps
Euro, EURO ou €	monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel qu'amendé
Exercice Social	Signifie les 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, étant entendu que le premier Exercice Social de la Société commence à la création de la Société et se termine le 31 décembre 2010
Luxembourg GAAP	signifie les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg
Garantie	Signifie chaque garantie (Bürgschaft) octroyée par le Gouvernement Fédéral allemand (Bund) et/ou l'Etat Fédéral allemand (Bundesländer) dans le contexte du programme d'impulsion économique gouvernemental n° 2 "Konjunkturpaket II" ou une garantie de l'Etat allemand similaire qui couvre au moins cinquante pour cent (50%) d'un potentiel défaut de Prêt

Investisseur	tout Investisseur Averti, qui n'est pas une personne physique, qui a signé un contrat de souscription, qui a été accepté par la Société (pour éviter tout doute, le terme inclut, lorsque c'est approprié, les Actionnaires)
Investisseur Averti	a la signification qui lui est donnée dans la Loi de 2007 et inclut: - les Investisseurs institutionnels; - les investisseurs professionnels, c'est à dire ceux qui sont réputés selon les lois et réglementations luxembourgeoises avoir l'expérience, la compétence et les connaissances nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluent correctement les risques engendrés; et - tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes: (i) il déclare par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et il investit au minimum cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-) dans la Société; ou (ii) il déclare par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et qu'il bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, attestant de son empathie, son expérience et sa connaissance pour évaluer d'une manière appropriée un investissement dans la Société
Investisseur Institutionnel	un investisseur institutionnel tel que définit dans le Prospectus
Jour Ouvrable Bancaire	tout jour durant lequel les banques sont ouvertes pour le cours normal des affaires au Luxembourg à l'exception du 24 décembre, 31 décembre et Vendredi Saint
Loi allemande sur la Surveillance des Assurances Loi de 1915	Signifie la Loi allemande sur la Surveillance des Assurances (Versicherungsaufsichtsgesetz) telle qu'amendée de temps en temps la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée de temps en temps
Loi de 2007	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée le cas échéant
Période d'Evaluation Personne	a la signification qui lui est assignée à l'article 11 des présents Statuts personnes physiques, corporation, société, trust, association, entreprise en participation, domaine, association n'ayant pas la forme sociale ou toute agence, entremise ou sous-division politique ou toute autre personne morale de toute nature
Personne Non Autorisée	toute personne, firme, association ou entité sociétale, si selon le seul avis du Conseil, la détention d'Actions par une telle personne, peut porter préjudice aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut en résulter de cette détention une violation quelconque de la loi ou d'une réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou si elle peut résulter en l'exposition de la société à des désavantages fiscaux ou autres désavantages réglementaires, amendes ou peines qu'elle n'aurait pas supportés autrement; le terme "Personne Non Autorisée" inclut aussi bien tout investisseur qui n'entre pas dans la définition d'Investisseur Averti que toute personne physique et entité dans laquelle une ou plusieurs personnes physiques ont un intérêt, à moins qu'une telle entité soit qualifiée de corporation d'un point de vue de la fiscalité allemande
PME	signifie petites et moyennes entreprises
Pouvoirs et Restrictions d'Investissement	les pouvoirs et restrictions d'investissement selon lesquelles les avoirs de la Société doivent être gérés et investis, comme décrit plus amplement dans le Prospectus
Prêt	signifie chaque prêt à accorder par une Banque à la PME concernée et à investir par la Société garanti par une Garantie et Gage
Prix de Souscription	le prix de souscription auquel les Actions sont offertes conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus. "Prix de souscription" signifie également le cas échéant "Prix d'Offre" ou respectivement "Prix Initial d'Offre"
Prospectus Société	le prospectus de la Société tel qu'amendé, complété, modifié de temps à autre Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A., une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeoise établie sous la forme d'une société en commandite par actions régie par la Loi de 2007; "Société" signifie aussi, lorsque applicable, l'Associé Gérant Commandité agissant pour le

Statuts	compte de la Société les statuts de la Société tels qu'ils peuvent être amendés, complétés et modifiés de temps à autre
Valeur Nette d'Inventaire ou VNI	la valeur nette d'inventaire par Action calculée par l'Agent Administratif conformément à l'article 11 des présents Statuts et au Prospectus

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité, les Actionnaires Commanditaires Constituants et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions, une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé réglementé.

La Société existera sous la dénomination "Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée et se terminera le 31 décembre 2016.

Cependant, la durée de la Société peut être prorogée une (1) fois par une réunion générale extraordinaire des Actionnaires pour une période additionnelle d'un (1) an, et la Société prendra donc fin définitivement le 31 décembre 2017, afin de permettre à la Société de rencontrer et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La décision de proroger la durée de la Société pendant une période additionnelle d'un (1) an sera prise à la discrétion de la réunion générale extraordinaire des Actionnaires en décembre 2016, selon les circonstances, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un éventail de valeurs et d'autres d'avoirs qualifiés sous la Loi de 2007, dans le but de diversifier les risques d'investissement et de procurer aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital souscrit doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) dans les douze premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a été approuvée par la commission de surveillance luxembourgeoise et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par

- une (1) Action de Commandité entièrement libérée détenue par l'Associé Gérant Commandité dans sa capacité d'Associé Commandité sans valeur nominale; et
- trente (30) Actions Ordinaires entièrement libérées détenues par les Actionnaires Commanditaires Constituants sans valeur nominale.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

Le montant de l'émission des Actions sera investi, conformément à l'article 4 des présents Statuts, dans des Prêts et titres de toute sorte et autres avoirs autorisés par la Loi de 2007, conformément aux objectifs et à la politique d'investissement déterminés par l'Associé Gérant Commandité, et dans la mesure requise par ces Statuts approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, pour la Société, conformément aux restrictions d'investissement fixées par la loi ou déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets devront, si leur valeur n'est pas exprimée en Euro, être convertis en Euro et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les Classes de la Société.

Art. 6. Forme des actions. La Société émettra des Actions entièrement libérées uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et sous la responsabilité de la Société;

et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient, et le montant libéré pour chaque Action, les transferts d'Actions et les dates de ces transferts.

La propriété d'Actions nominatives s'établit par une inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat relatif à cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. La Société traite le propriétaire nominatif d'une Action comme propriétaire absolu et bénéficiaire économique.

Les Actions Ordinaires sont transférables librement, conformément au provisions de l'Article 8 ci-dessous. Tout transfert d'Actions Ordinaires nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. La Société peut également accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur base de correspondance ou d'autres documents constatant l'accord du cédant et du cessionnaire ou accepter comme preuve du transfert tout instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société.

Tout transfert d'Actions Ordinaires nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires; une telle inscription sera signée par n'importe quel Administrateur ou n'importe quel agent de la Société ou par toute autre personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, la Société peut autoriser qu'une mention à cet effet soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à une autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions est/sont détenue(s) conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un seul mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, les distributions ou autres paiements au premier propriétaire enregistré uniquement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les propriétaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une participation sur les actifs nets sur une base proportionnelle.

Art. 7. Emission des actions. L'Associé Gérant Commandité est autorisé, sans aucune limitation, à émettre à tout moment des Actions Ordinaires entièrement libérées sans valeur nominale, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires qui à émettre.

L'Associé Gérant Commandité ne peut émettre des Actions Ordinaires qu'aux investisseurs qualifiés d'Investisseurs Avertis et pour autant que cet investisseur ne soit pas une personne physique.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires sont émises. L'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, décider que les Actions Ordinaires seront seulement émises pendant une ou plusieurs période(s) d'offre ou à une autre fréquence telle que prévue dans le Prospectus. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions Ordinaires peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son absolue discrétion, sans responsabilité, rejeter, entièrement ou partiellement, toute souscription, et il peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions Ordinaires par des Personnes Prohibées tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité ou exiger de n'importe quel Investisseur de lui fournir toute information qu'il peut considérer nécessaire afin de décider si cet Investisseur est ou non une Personne Prohibée.

L'Associé Gérant Commandité peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion et sans responsabilité et sans préavis, arrêter l'émission et la vente d'Actions Ordinaires.

L'Associé Gérant Commandité peut, au cours de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions Ordinaires, refuser, entièrement ou partiellement, des demandes de souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'article 12 de ces Statuts, leur vente à des personnes physiques ou morales de régions ou de pays particuliers, pendant des périodes spécifiques ou de manière permanente.

En outre, l'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (y compris, sans limitation, l'exécution des documents de souscription et la fourniture des informations que l'Associé Gérant Commandité juge nécessaire) et peut aussi bien fixer un montant minimum de souscription et un montant minimum pour tout investissement additionnel ainsi qu'un montant de détention minimale auxquels tout Actionnaire est tenu de se conformer.

Les Actions Ordinaires seront émises au Prix de Souscription tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité et indiqué dans le Prospectus. Le Prix de Souscription est calculé jusqu'à 3 décimales. L'Associé Gérant Commandité peut

aussi appliquer des frais de souscription comme indiqué davantage dans le Prospectus. Toutes les taxes, commissions et autres frais inhérents aux pays où les Actions Ordinaires de la Société sont commercialisées seront également facturés.

Les Actions ne seront allouées qu'après acceptation de la souscription et paiement du Prix de Souscription. Le paiement du Prix de Souscription devra être effectué dans les conditions et limites de temps déterminées par l'Associé Gérant Commandité et comme indiqué dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité fixera un jour initial de souscription, c'est-à-dire Closing 1, au cours duquel les Actions Ordinaires seront émises à un prix fixé (c'est-à-dire le Prix Initial d'Emission), plus tous les frais, commissions et coûts applicables, comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus.

Après le Closing 1, les Actions Ordinaires seront émises à la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, déterminée le Jour d'Evaluation, conformément à l'Article 11 des présents Statuts et à la politique élaborée par l'Associé Gérant Commandité de temps à autre (c'est-à-dire le Prix d'Emission), étant entendu que si la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire à ce Closing est inférieure au Prix Initial d'Emission, alors le Prix d'Emission sera le Prix Initial d'Emission. L'Associé Gérant Commandité peut décider d'augmenter le Prix d'Emission par tous les frais, commissions et coûts, comme mentionné dans le Prospectus. Aucune Action Ordinaire ne sera émise au cours de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous. Dans le cas où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action est suspendue, toute souscription en cours d'Actions Ordinaires sera effectuée sur base de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions tel que déterminé à la première Date d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension.

Pour éviter tout doute, quand la Société offre des Actions Ordinaires après le Closing 1, les demandes reçues par la Société, ou ses agents dûment autorisés avant l'Heure Limite concernée, telle que décrite davantage dans le Prospectus, seront traitées à ce Closing au Prix d'Emission prévalent à ce Closing (plus tous les frais de souscription applicables). Toute demande reçue après l'Heure Limite concernée sera traitée le Closing suivant sur base du Prix d'Emission par Action Ordinaire déterminé à ce Closing (plus tous les frais de souscription applicables).

Le prix d'émission (soit le Prix Initial d'Emission, soit le Prix d'Emission) devra être payé avant l'émission des Actions Ordinaires. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par l'Associé Gérant Commandité et décrites dans le Prospectus, et en toute circonstance, le prix d'émission devra être payé dans les 10 Jours Ouvrables à partir du Closing concerné.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé, gérant, officier ou tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions Ordinaires à émettre et de les fournir.

Art. 8. Transfert d'actions.

8.1 Transfert des Actions Ordinaires

Aucun Actionnaire Commanditaire ne vendra, ne cédera ou ne transférera aucune de ses Actions Ordinaires sans le consentement écrit préalable de l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires qui souhaitent vendre, céder ou transférer l'une ou l'autre de leurs Actions Ordinaires doivent donner à l'Associé Gérant Commandité une notification écrite préalable de 30 jours pour tous les transferts proposés. L'Associé Gérant Commandité ne peut pas retirer son consentement à un transfert d'Actions Ordinaires de manière non-raisonnable, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité pourra cependant refuser le transfert d'Actions Ordinaires dans les circonstances suivantes:

- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert aurait ou pourrait avoir une incidence négative sur la Société ou l'Associé Gérant Commandité, ou soumettre la Société ou l'Associé Gérant Commandité (ou tout Affilié) à des frais ou taxation auquel elle ou il n'aurait pas été soumis autrement;
- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que l'effet d'un tel transfert d'Actions Ordinaires aurait pour résultat la violation des lois et règlements du Luxembourg, en ce compris et sans réserve(s), la Loi du 13 Février 2007;
- lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que le transfert pourrait violer toutes autres lois ou règlements applicables ou tout terme ou provision des Statuts et/ou du Prospectus de la Société;
- lorsque le cessionnaire n'a pas la qualité d'Investisseur Averti ou est une Personne Prohibée; ou
- lorsque ce transfert impliquerait que le nombre d'Investisseurs dans la Société dépasserait cent (100) de manière immédiate ou future.

De plus, les transferts d'Actions Ordinaires seront permis tant que toutes les conditions suivantes soient respectées:

- l'acheteur, le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire (le "Cessionnaire") doit se qualifier en tant qu'Investisseur Averti et ne peut pas être une Personne Prohibée;
- le Cessionnaire doit endosser entièrement et complètement par écrit toutes les obligations restantes du vendeur ou cédant des Actions Ordinaires (le "Cédant") en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires aux termes du Formulaire de Demande conclu par le Cédant.
- le Cédant reste solidairement responsable avec le Cessionnaire pour toutes les obligations restantes du Cessionnaire en relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires;
- le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement envers la Société et l'Associé Gérant Commandité, si applicable, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en

relation avec sa position de détenteur d'Actions Ordinaires et il tiendra quitte et indemne ces parties, sous réserve des dispositions légales applicables.

Pour éviter toute confusion, si le transfert venait à augmenter le nombre d'Investisseurs (y compris les Actionnaires) au-delà de cent (100), l'Associé Gérant Commandité sera obligé de refuser ce transfert d'Actions Ordinaires.

Nonobstant ce qui est exposé ci-dessus, tout Actionnaire qui est une Société allemande Réglementée peut à tout moment (et au prix déterminé entre les parties à ce transfert) transférer ses Actions à:

(i) toute société d'assurance, fournisseur d'assurance sociale, fonds de pension, société d'investissement, institution de crédit réglementée; ou à

(ii) un autre investisseur institutionnel présentant soit:

(c) une notation d'investissement grade (une notation BBB de Standard & Poor's ou Fitch, une notation Baa de Moody's ou une notation d'investissement grade équivalente d'une autre agence de notation de bonne réputation), ou

(d) une formation financière comparable à celle du cédant,

sans l'accord de l'Associé Gérant Commandité, à moins que le

Cessionnaire ne soit une Personne Non-Autorisée. Suite au transfert d'Actions Ordinaires par cet Investisseur et la substitution du Cédant par un Investisseur remplaçant, cet Investisseur remplaçant doit accepter et devient seul responsable pour tous les engagements et obligations relatifs à ces Actions Ordinaires et l'Investisseur cédant est libéré de (et n'assumera plus de responsabilité pour) ces engagements et obligations (c'est-à-dire, qu'il n'y a pas de responsabilité commune et solidaire de la part de l'Investisseur cédant et du cessionnaire). Avant tout transfert de toutes Actions Ordinaires, un Société allemande Réglementée doit soumettre une demande écrite à l'Associé Gérant Commandité concernant le nombre des Investisseurs de la Société, et l'Associé Gérant Commandité est obligé de fournir cette information demandée par l'Investisseur respectif. Toute Société allemande Réglementée accepte qu'elle ne vendra, cédera ou transférera aucune de ses Actions Ordinaires si, conformément à l'information reçue par l'Associé Gérant Commandité, ce transfert impliquerait que le nombre d'Investisseurs dans la Société dépasserait cent (100) de manière immédiate ou future.

Dans la mesure où et aussi longtemps que les Actions font partie des réserves techniques (Sicherungsvermögen) d'une Société allemande Réglementée, et que cette Société allemande Réglementée est, soit conformément à la section 70 de la Loi sur la Surveillance des Assurances allemande, telle qu'amendée de temps en temps, sous l'obligation juridique de nommer un trustee (Treuhand), ou s'est elle-même soumise à cette obligation sur base volontaire, ces Actions Ordinaires ne peuvent être écoulées sans le consentement préalable écrit de cet administrateur ou l'adjoint de cet administrateur. Pour les besoins de cette section, le terme "écoulement" inclut toute vente, échange, transfert et cession de tout ou partie des Actions Ordinaires détenues par une Société allemande Réglementée.

Pour les besoins de cette disposition, le terme "transfert" inclut de manière non limitative, toute vente, échange, transfert ou cession de tout ou partie des Actions Ordinaires détenues par l'Investisseur. 8.2 Transfert d'Action de Commandité

Les restrictions de transfert prévues par l'Article 8.1 ci-dessus ne s'appliquent pas aux transferts des Actions de Commandité.

L'Action de Commandité est librement transmissible seulement à un Affilié de l'Associé Gérant Commandité, à condition que le cessionnaire adopte tous les droits et obligations revenant à l'Associé Gérant Commandité concernant sa position de détenteur des Actions de Commandité et à condition que le cessionnaire ne soit pas une personne physique.

Art. 9. Rachat des actions. La Société est fermée. En conséquence, elle ne rachète pas ses Actions sur demande des Actionnaires.

Cependant, les Actionnaires Commanditaires Constituants n'ont pas le droit d'avoir leurs Actions rachetées, mais leurs Actions peuvent être rachetées après avoir donné une notification écrite à l'Associé Gérant Commandité, pour autant que l'Associé Gérant Commandité accepte cette demande de rachat. Les demandes de rachat, reçues par l'Associé Gérant Commandité avant 17 heures, heure de Luxembourg, 5 Jours Ouvrés avant une Date d'Evaluation, seront traitées à cette Date d'Evaluation en utilisant la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée pour cette Date d'Evaluation. Les demandes de rachats reçues plus tard seront traitées à la Date d'Evaluation suivante à la Valeur Nette d'Inventaire qui prévaut à cette Date d'Evaluation.

De plus, l'Associé Gérant Commandité peut, de temps en temps, à sa seule et absolue discrétion, et dans le meilleur intérêt des Actionnaires, racheter une partie ou l'ensemble des Actions Ordinaires aux Actionnaires Commanditaires, tout en étant soumis aux termes et conditions que l'Associé Gérant Commandité déterminera et dans les limites imposées par la loi, le Prospectus et les Statuts. Les Actions Ordinaires seront rachetées aux Actionnaires Commanditaires au pro rata de leur actionariat respectif le Jour Ouvrable Bancaire déterminé par l'Associé Gérant Commandité à sa discrétion. Les rachats se feront en utilisant la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée à la Date d'Evaluation spécifiée par l'Associé Gérant Commandité pour le rachat des Actions.

De plus, si l'Associé Gérant Commandité se rend compte que les Actions Ordinaires sont détenues par une Personne Non Autorisée, seule ou conjointement avec toute autre personne, directement ou indirectement, ou qu'un Actionnaire Commanditaire détient des Actions Ordinaires pour le compte d'une personne qui ne répond pas aux exigences d'éligibilité d'Actionnaire définies dans le Prospectus, ou détient des Actions Ordinaires en violation de toute loi ou règlement

ou encore dans des circonstances ayant, ou qui peuvent avoir, des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables pour la Société ou pour une majorité des ses Actionnaires, ou qui portent préjudice aux intérêts de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut procéder au rachat forcé de telles Actions Ordinaires à un tel Actionnaire Commanditaire pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire de son actionariat dans la Société, déterminée à la Date d'Evaluation spécifiée par l'Associé Gérant Commandité pour le rachat d'Actions Ordinaires dans la Société au Jour Ouvrable Bancaire qui précède immédiatement la date de l'Avis de Rachat. Au cas où la Société procéderait au rachat forcé des Actions Ordinaires détenues par un tel Actionnaire Commanditaire, le Conseil peut, sans aucune obligation, procurer aux autres Actionnaires le droit de racheter sur base proportionnelle les Actions Ordinaires de l'Actionnaire Commanditaire concerné par le rachat forcé pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire de l'actionariat de cet Actionnaire dans la Société déterminée à la Date d'Evaluation spécifiée par l'Associé Gérant Commandité pour le rachat des Actions Ordinaires dans la Société au Jour Ouvrable Bancaire qui précède immédiatement la date de l'Avis de Rachat.

Les Actionnaires sont tenus d'informer la Société et l'Agent Administratif immédiatement s'ils cessent de répondre aux exigences d'éligibilité d'Actionnaire définies dans le Prospectus ou s'ils détiennent des Actions Ordinaires pour le compte ou l'avantage de toute personne qui ne répond pas ou a cessé de répondre à de telles exigences ou s'ils détiennent des Actions Ordinaires en violation de toute loi ou règlement ou encore dans des circonstances ayant, ou qui peuvent avoir, des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables pour la Société ou qui portent préjudice aux intérêts de la Société. La Société peut exiger de tout Actionnaire de lui fournir toute information qu'elle peut considérer nécessaire pour déterminer si un tel propriétaire d'Actions est ou sera une Personne Non Autorisée. Si l'Associé Gérant Commandité se rend compte qu'un Actionnaire n'a pas fourni l'information ou la déclaration requise par l'Associé Gérant Commandité dans les 10 jours calendriers de la demande, l'Associé Gérant Commandité peut procéder au rachat forcé des Actions concernées selon les dispositions du paragraphe précédent de cet article 9 des présents Statuts.

Dans tous les cas, le Conseil procédera au rachat forcé ou provoquera le rachat forcé de toutes les Actions Ordinaires détenues par un tel Actionnaire de la façon suivante:

(2) L'Associé Gérant Commandité enverra un avis ("Avis de Rachat") à l'Actionnaire détenant les Actions Ordinaires ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions Ordinaires à racheter, spécifiant les Actions Ordinaires à racheter comme susmentionné, la façon dont le prix de rachat sera calculé et le nom de l'acheteur. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire sous forme de lettre recommandée payée d'avance et adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions Ordinaires mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

(3) Le paiement du prix de rachat sera mise à disposition à l'ancien propriétaire de telles Actions Ordinaires normalement dans la Devise de Référence ou dans une toute autre devise fixée par l'Associé Gérant Commandité. Le montant de rachat sera payé dans un laps de temps déterminé par l'Associé Gérant Commandité, conformément à la politique que l'Associé Gérant Commandité peut, de temps à autre, déterminer, à condition que les documents de transfert d'Actions aient été reçus par la Société. Dès la signification de l'Avis de Rachat tel que précisé ci-dessus, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions Ordinaires ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêt) de la banque. Des Actions Ordinaires rachetées par la Société ne peuvent de nouveau être émises et seront annulées conformément à la loi applicable.

(4) Dans tous les cas, tous les impôts, commissions et autres honoraires encourus en lien avec le montant de rachat (y compris les impôts, commissions et honoraires encourus dans tout pays dans lequel des Actions Ordinaires sont vendues) seront déduits du montant de rachat.

(5) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions Ordinaires dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions Ordinaires est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 10. Restrictions à la propriété des actions et aux transferts des actions. Les Actions de la Société sont uniquement disponibles pour les Investisseurs Avertis qui ne sont pas des personnes physiques.

L'Associé Gérant Commandité peut limiter ou empêcher la propriété des Actions de la Société par toute personne morale, entreprise ou société si, selon l'opinion de la Société, une telle détention peut, entre autres, porter préjudice à la Société, à ses Actionnaires, s'il peut en résulter une violation de n'importe quelle disposition légale ou réglementaire luxembourgeoise ou étrangère, ou si elle a pour conséquence de soumettre la Société à des législations étrangères (en ce compris, mais pas uniquement, des législations fiscales).

En particulier mais sans limitation, le Conseil peut limiter la propriété des Actions de la Société par toute Personne Non Autorisée. A ces fins, la Société peut:

(e) refuser l'émission d'Actions et tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée; et

(f) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires, ou à toute autre personne souhaitant y faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions

Ordinaires appartient à une Personne Non Autorisée ou si une telle inscription au registre aurait pour conséquence que le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires revienne à une Personne Non Autorisée; et

(g) suspendre le droit de vote (à toute assemblée des Actionnaires de la Société) de toute Personne Non Autorisée; et

(h) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique d'Actions, la Société, procédera au rachat forcé ou provoquer le rachat de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire conformément à l'article 9 des présents Statuts.

Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée par l'Agent Administratif sous la responsabilité du Conseil à la fréquence déterminée à l'article 12 des présents Statuts et au Prospectus et au moins une fois par an ("Date d'Evaluation") conformément au Luxembourg GAAP.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera rendue disponible au siège social de la Société endéans dix (10) Jours Ouvrables Bancaires suivant chaque Date d'Evaluation ("Période d'Evaluation").

Pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, l'Agent Administratif se base sur l'évaluation des titres, des instruments ou des avoirs pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible et en particulier les Prêts, réalisée par l'Associé Gérant Commandité et remise à l'Agent Administratif. L'Agent Administratif contrôlera l'évaluation et sera responsable (i) de défier les montants reçus, et en particulier leur évolution, depuis une période d'évaluation appropriée jusqu'à la période suivante, (ii) envers la Société en cas de faute intentionnelle ou négligence grave pour tout manquement ou retard dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Toute source d'évaluation tierce fournira normalement les prix des titres, des instruments ou des avoirs pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables Bancaires de chaque Date d'Evaluation à l'Agent Administratif. Tout retard d'un agent tiers d'évaluation pour fournir de tels prix est susceptible de retarder la Période d'Evaluation en conséquence.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera exprimée dans la Devise de Référence précisée dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action relative à chaque Date d'Evaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets de la Société, à savoir la valeur des avoirs bruts de la Société moins le passif de la Société à cette Date d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions en circulation conformément aux règles d'évaluation décrites ci-après.

En déterminant la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses sont traités comme venant à échéance chaque trimestre.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera effectué de la façon suivante:

Les avoirs de la Société comprendront:

a) Demandes de Prêts (si assignés), demandes en vertu des contrats de Sous-Participation, Garanties (si transmises), Gage (si transmis);

b) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et titres d'obligations convertibles ou autres titres enregistrés au nom de la Société;

c) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus sur celle-ci;

d) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);

e) tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissances, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;

f) tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

g) tous les intérêts échus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

h) les frais de formation de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société; et

i) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties.

L'évaluation des avoirs de la Société sera basée sur leur juste valeur de marché évaluée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité dans le cadre des directives suivantes:

(a) tous les titres non-mentionnés au (b) et autres actifs pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible (par ex. les Prêts et Garanties), sont évalués sur base de cotations fournies par les négociants ou par un service d'évaluation approuvé par l'Associé Gérant Commandité ou, dans la mesure où de tels prix ne sont pas considérés comme pouvant être représentatifs de valeurs marchandes, ces titres et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur comme déterminé avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité;

(b) les titres qui sont listés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, seront évalués sur base de la dernière valeur disponible publiée en bourse ou valeur de marché;

(c) la valeur des espèces détenues en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels qu'indiqués ci-dessus mais non encore encaissés, sera considérée être la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, leur valeur sera déterminée en déduisant un montant payé adéquat par l'Agent Administratif en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(d) les dérivés seront évalués à la juste valeur marchande en appliquant une méthode d'évaluation reconnue et transparente de façon régulière.

Si les directives d'évaluation ci-dessus sont, selon l'Associé Gérant Commandité, inadéquates par rapport à des avoirs particuliers de la Société, alors l'Associé Gérant Commandité déterminera prudemment et de bonne foi la juste valeur de tels avoirs sur une base cohérente.

Les Investisseurs peuvent, sur simple demande, obtenir de la part de l'Associé Gérant Commandité une copie de la politique d'évaluation mise en place par l'Associé Gérant Commandité.

Tous les avoirs détenus par la Société non exprimés dans la Devise de Référence seront traduits dans la Devise de Référence au taux de change officiel en vigueur à la Date d'Evaluation concernée.

Les dettes de la Société comprennent, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par les Commissions de Gestion payables à l'Associé Gérant Commandité:

- a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- b) tous les frais administratifs échus ou à payer (y compris les frais de gestion de portefeuille (le cas échéant), de conseil en investissement (le cas échéant), de consultance ou la Commission de Gestion (le cas échéant), les honoraires du de l'Agent de Paiement;
- c) toutes les dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les dettes contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- d) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus à la Date d'Evaluation concernée, telle que déterminée par la Société et, le cas échéant, toutes les autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil; et
- e) toutes les autres dettes de la Société de quelque sorte et de quelque nature que ce soit, excepté les engagements représentés par les Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter et tous les coûts engagés par la Société, qui peuvent, entre autres, comporter les commissions à payer au Dépositaire, à l'Agent Administratif, l'Agent de Société, l'Agent de Paiement, l'Agent de Registre et de Transfert, les consultants ou les gérants (le cas échéant), les impôts, les dépenses pour des services légaux et d'audit, les dépenses liées à la mise en application de demandes liées à l'insolvabilité de PME ou la mise en application de titres et garanties, les coûts de "due diligence", les coûts personnels et de bureau, les coûts de n'importe quelle société intermédiaire, les paiements dus aux structures d'investissement ou des investissements directs (par exemple par rapport à la Commission de Gestion, etc.), les coûts de toutes les inscriptions en bourse proposés, les coûts de maintenance de telles inscriptions en bourse, les coûts d'impression de certificats d'actions, de rapports des Actionnaires, de prospectus, les dépenses de marketing et de publicité, les coûts de préparation, de traduction et impression dans différentes langues, les coûts des assemblées annuelles des actionnaires, les coûts de gouvernance d'entreprise, toutes les dépenses raisonnables des Administrateurs, les droits d'inscription et les autres dépenses à payer aux autorités de surveillance dans toutes les juridictions appropriées, les coûts d'assurance, les intérêts, les coûts de courtage et les coûts de publication. La Société peut calculer à l'avance les dépenses administratives et les autres dépenses de nature régulière ou périodique sur base d'une estimation valant pour une année ou pour d'autres périodes, et peut échoir cette estimation dans des proportions égales au-delà d'une telle période.

Pour éviter toute confusion, dans la mesure où l'un ou l'autre de ces dépenses ci-dessus sont déjà couvertes par la rémunération payable à l'Associé Gérant Commandité comme établi dans le Prospectus, elles ne peuvent pas être facturées séparément à la Société. Toutes les rémunérations générées par l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissement et leurs Affiliés en relation avec la Société sont appliquées pour réduire les Commissions de Gestion. Ceci s'applique également aux rémunérations en cours ou récurrentes générées par les PMEs (par exemple, à l'égard des contrôles ordinaires). Les rémunérations uniques générées par les PMEs (par exemples, l'appui de restructuration, les efforts d'impulsion des ventes, certains travaux pendant les situations de changements de contrôle) sont exemptées de ceci.

Pour les besoins du présent article:

- a) Les Actions de la Société devant être rachetées conformément à l'article 9 des présents Statuts seront considérées comme des Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, le prix devra être considéré comme un engagement de la Société;
- b) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le Conseil, à la Date d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un avoir de la Société;

c) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés dans des devises autres que dans la Devise de Référence de la Société, seront évalués après avoir pris en considération des taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

d) Lorsqu'à une Date d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un avoir, le montant à payer pour cet avoir sera considéré comme une dette de la Société, tandis que la valeur de cet avoir sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout avoir, le montant à recevoir pour cet avoir sera considéré comme un avoir de la Société et l'avoir à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet avoir n'est pas connue à la Date d'Evaluation correspondante, sa valeur sera estimée par la Société.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et faites en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 12. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action et de l'émission d'actions. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission des Actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet par la Société, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par l'Associé Gérant Commandité et mentionnée dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou cette heure de détermination étant défini dans les présents Statuts comme "Date d'Evaluation".

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions et l'émission de ses Actions (à et de ses Actionnaires) dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses sur lequel/laquelle une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, est fermé(e) pour une autre raison que pour le congé normal ou durant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence selon le Conseil par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société n'est pas possible;

c) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou les valeurs actuels sur toute bourse ou tout autre marché ne sont pas disponibles;

d) si les restrictions de devises étrangères ou à l'égard des transactions de capitaux empêchent le règlement des transactions au nom de la Société;

e) lors de toute période pendant laquelle la Société n'est pas capable de rapatrier des fonds destinés au paiement du rachat des Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou dans les paiements dus en vertu du rachat d'Actions ne peut, selon les Administrateurs, être effectué à un prix normal ou dans des taux de change normaux;

f) lors de toute période durant laquelle la Société est liquidée ou à partir du jour de la notification d'une réunion d'Actionnaires durant laquelle une résolution visant à liquider la Société est proposée; ou

g) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés.

Toute demande de souscription sera irrévocable excepté dans le cas d'une suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Une telle suspension de la Valeur Nette d'Inventaire sera notifiée aux Investisseurs ayant fait une demande de souscription d'Actions et aux Actionnaires et sera publiée si la loi l'exige.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. La Société sera gérée par Plus 2009 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs d'administrer et de gérer la Société, d'agir au nom de la Société dans toutes circonstances et d'effectuer et approuver tous les actes et opérations en accord avec l'objet de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires appartiennent à l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs d'investissement, des politiques et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la Société, en respectant les présents Statuts et les lois et réglementations applicables soumis, cependant, aux exigences définies à l'Article 21, pour les besoins duquel l'Associé Gérant Commandité peut soit convoquer une assemblée générale extraordinaire ou demander l'accord par écrit. L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de conclure des contrats d'administration, de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'il juge nécessaire, utile ou recommandable pour exécuter l'objet de la Société.

Art. 14. Révocation de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué à tous moments sans motifs par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière suivante:

(i) le quorum représentera au moins nonante cinq pour cent (95%) du capital social présent ou représenté;

(ii) la décision doit être adoptée par nonante cinq pour cent (95%) des votes des Actionnaires présents ou représentés. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément aux présents Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

En cas de révocation sans motifs, l'Associé Gérant Commandité recevra cependant ses Commissions de Gestion jusqu'à la fin de l'existence de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut être également révoqué à tout moment et avec motifs (c'est-à-dire en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise gestion caractérisée selon ce qui est déterminé par un tribunal et entraînant une perte économique importante pour la Société), par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière suivante:

(i) le quorum de présence devra atteindre d'au moins la majorité du capital social présent ou représenté. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera réunie en vue de délibérer valablement, sans tenir compte, cette fois-ci, de la partie de capital social représenté.

(ii) pour les deux assemblées, les résolutions doivent être approuvées par deux-tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés. Par mesure de clarté, l'approbation de l'Associé Gérant Commandité n'est pas requise, conformément aux Statuts, pour décider valablement de sa révocation.

Dans le cas de révocation de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée de la manière requise pour une modification des Statuts telle que décrite à l'Article 36 ci-dessous, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

Art. 15. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par la signature conjointe de deux de ses représentants légaux ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

Art. 16. Responsabilité de l'associé gérant commandité et des associés commanditaires. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils sont responsables uniquement à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 17. Délégation de pouvoirs, Agents de l'associé gérant commandité. L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents de la Société selon ce qu'exige la situation pour les opérations et la gestion de celle-ci, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été conférés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle de tout fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

L'Associé Gérant Commandité peut aussi confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Au cas où une proposition d'investissement serait présentée à la Société, impliquant une PME (1) détenue (en tout ou en partie), directement ou indirectement, par l'Associé Gérant Commandité lui-même, un Administrateur de l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissement ou un de leurs Affiliés ou (2) détenue (en tout ou en partie) directement par un Investisseur ou en cas de disposition des avoirs des parties sus-mentionnées, cet intérêt sera entièrement révélé à l'Associé Gérant Commandité. Ces transactions ne peuvent être exécutées qu'avec l'accord de la majorité simple des Actions. D'autres transactions entre (1) la Société et (2) l'Associé Gérant Commandité lui-même, le Conseiller en Investissement ou un de leurs Affiliés seront présentées aux Investisseurs avant qu'elles ne soient exécutées mais ne sont pas soumises à l'accord des Investisseurs.

Les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité et leurs affiliés, membres et personnels peuvent se livrer à différentes activités professionnelles autres que les affaires de la Société, y compris le fait de fournir des conseils et autres services (y compris, sans réserves, occuper les fonctions d'administrateur) à divers partenariats, sociétés et autres entités, n'excluant pas celles dans lesquelles la Société investit. Cependant, les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité et ses membres consacreront le temps et les efforts nécessaires et appropriés aux affaires de la Société. Les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité et tout affilié, ses membres et son personnel peuvent également investir et faire du commerce pour leur propre compte. Parce que les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité et ses membres et son personnel peuvent gérer d'autres comptes, les intérêts de la Société et des autres comptes, dans la sélection, négociation et administration des investissements peuvent entrer en conflit.

Bien qu'il soit visé à éviter les conflits d'intérêts, les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité et ses membres tenteront de résoudre tous les conflits qui se posent néanmoins d'une manière considérée comme équitable pour toutes les parties dans les circonstances données. La Société s'engagera dans toutes les transactions sur une arm's length basis.

Par mesure de clarté, aucun contrat ou autre opération entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité et/ou un ou plusieurs des Administrateurs ont une participation ou est un administrateur, gérant, associé, cadre ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Gérant Commandité et/ou les Administrateurs qui sont administrateur, gérant, cadre ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'un tel lien avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Art. 19. Gestionnaire et Conseiller en Investissement. La Société peut nommer, conformément à l'Article 21, un gestionnaire en investissement pour gérer, sous le contrôle global et la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, le portefeuille des titres de la Société.

La Société peut en outre nommer, conformément à l'Article 21, un conseiller en investissement avec la responsabilité de conseiller l'achat et la vente de tous les investissements éligibles pour la Société et de conseiller la Société en ce qui concerne la gestion des avoirs.

Les pouvoirs et devoirs du gestionnaire en investissement et du conseiller en investissement ainsi que leur rémunération seront décrits dans le contrat de gestion en investissement et/ou le contrat de conseils en investissement qui seront conclus par la Société et par le gestionnaire en investissement et/ou le conseiller en investissement (selon le cas).

Art. 20. Comité d'Investissement. La Société créera un Comité d'Investissement de la manière décrite dans le Prospectus.

Art. 21. Indemnisation. La Société indemnifiera les Administrateurs contre toutes les réclamations, toutes les dettes, les coûts et dépenses supportés en lien avec leur fonction, à moins qu'ils ne résultent de leur faute lourde, leur fraude ou leur conduite délibérée. Les Actionnaires ne seront pas responsables individuellement en ce qui concerne une telle indemnisation au-delà du montant de leur investissement dans la Société.

Les Administrateurs de l'Associé Gérant Commandité ne seront responsables d'aucune perte encourue par la Société ou par n'importe quel Actionnaire survenant en lien avec le service fourni par ceux-ci conformément aux Statuts à moins qu'une telle perte résulte de leur faute lourde, inconduite délibérée ou fraude, et chaque Administrateur sera indemnisé sur les avoirs de la Société contre toutes les actions, procédures, coûts raisonnables, frais, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités encourus ou supportés par un Administrateur dans ou au sujet de la conduite des affaires de la Société ou dans l'exécution ou l'exercice de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou discrétions selon les conditions de la nomination de l'Administrateur, incluant, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les coûts, dépenses, pertes ou responsabilités encourus par lui dans le cadre de sa défense (avec succès ou autrement) dans toute procédure civile au sujet de la Société ou de ses affaires dans toute juridiction au Luxembourg ou ailleurs, à moins que ces actions, procédures, coûts raisonnables, frais, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités ne résultent de sa faute lourde, inconduite délibérée ou fraude.

Une autre indemnisation peut être octroyée aux prestataires de service de la Société selon le Prospectus et les contrats appropriés de tels prestataires de service.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

22.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi.

22.2 Les décisions portant sur les matières suivantes doivent être approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité de cinquante et un pour cent (51%) du capital représenté en ce compris le vote affirmatif de l'Associé Gérant Commandité:

- les changements de la Politique d'Investissement spécifiée au point 3.2 du Prospectus, pour autant que ces changements ne soient pas exigés par la CSSF.

Les décisions portant sur les matières suivantes doivent être approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité de soixante-six pour cent (66%) du capital représenté en ce compris le vote affirmatif de l'Associé Gérant Commandité:

- nomination et révocation d'un gestionnaire en investissement et /ou conseiller en investissement.

Pour éviter toute confusion:

(i) les énumérations ci-dessus ne limitent pas les matières qui sont réservées à l'assemblée générale des Actionnaires par les Statuts ou par la loi; et

(j) l'assemblée générale des Actionnaires n'a pas le droit de commencer des décisions sur les matières mentionnées au point 22.2.

Art. 23. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg à la place spécifiée dans l'avis de convocation à l'assemblée, le second vendredi du mois de mai de chaque année (à moins que cette date ne soit pas un Jour Ouvrable Bancaire, dans ce cas, l'assemblée sera tenue le prochain Jour Ouvrable Bancaire) à 15.00 heures (heure luxembourgeoise).

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera cependant tenue le 15 avril 2011.

Art. 24. Autres assemblées générales. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité sera obligé de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital de la Société le demande par écrit avec une indication de l'agenda.

Ces assemblées générales se tiendront au lieu et à la date indiqués dans la convocation de l'assemblée.

Art. 25. Convocation. Une assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la loi luxembourgeoise.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être envoyées par lettre recommandée aux Actionnaires à leur adresse reprise dans le registre des Actionnaires au moins huit (8) jours calendrier avant la date de l'assemblée. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à cette réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

Art. 26. Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

Pour les conditions de quorum et de majorité, les Actionnaires participant à l'assemblée générale des Actionnaires par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, sont considérés comme présents. Ces moyens doivent être conformes aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises en direct.

Art. 27. Procédures. Les assemblées générales des Actionnaires sont présidées par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Le président de toute assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

Chaque assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Les personnes décrites ci-dessus dans l'Article 27 forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 28. Vote. Chaque Action donne droit à une voix.

Sous réserve de toute disposition légale ou statutaire contraire, toutes les résolutions des assemblées générales des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté.

Conformément aux présents Statuts et tel que permis par la Loi de 1915, toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires requiert l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité afin d'être valablement prise.

Art. 29. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de chaque assemblée générale des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits dans des procédures judiciaires.

Titre V. Exercice social - Distribution des bénéfices

Art. 30. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Auditeurs. Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un Auditeur (réviseur d'entreprises agréé) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'Auditeur accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 32. Distributions. L'assemblée générale des Actionnaires pourra, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites légales, déterminer l'affectation des résultats et pourra périodiquement déclarer des distributions ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à le faire.

L'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par la loi et peut décider de donner plus d'information concernant ses intentions à propos des distributions dans le Prospectus.

Dans tous les cas, aucune distribution ne peut être faite si, après la déclaration d'une telle distribution, le capital de la Société est inférieur au capital minimum imposé par la Loi de 2007.

Les paiements de distributions aux Actionnaires seront effectués à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires.

Les distributions seront faites dans la Devise de Référence mais si les Actionnaires le souhaitent, le paiement pourra être effectué dans une devise choisie par l'Actionnaire (qui en supportera le coût et les risques au niveau du change) conformément au Prospectus.

Les distributions seront faites en espèces.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution.

33.1 Dissolution, insolvabilité, faillite, incapacité légale ou incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité

La Société ne sera pas dissoute en cas d'incapacité légale, de dissolution, de démission, de retraite, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Gérant Commandité ou pour une autre raison prévue par la loi applicable lorsque l'Associé Gérant Commandité est dans l'impossibilité d'agir, étant entendu pour éviter tout doute que le transfert de son Action de Gérant Commandité par l'Associé Gérant Commandité ne mène pas à la dissolution de la Société.

Dans le cas d'incapacité légale ou d'incapacité d'agir de l'Associé Gérant Commandité tel que mentionné dans le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires Commanditaires nommera un nouvel associé gérant commandité par résolution adoptée par les Actionnaires Commanditaires représentant au moins 80% des Actions Ordinaires en faveur de la nomination du nouvel associé gérant commandité, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

33.2 Dissolution volontaire

Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et sans préjudice de toute disposition légale et statutaire contraire, la Société peut être dissoute par une résolution des Actionnaires adoptée de la même manière que pour la modification des présents Statuts, tel que prévu par l'Article 36 ci-dessous.

Lorsque le capital social tombe sous les deux tiers du capital minimum indiqué dans l'Article 5 ci-dessus, la question de la dissolution de la Société est posée à l'assemblée générale des Actionnaires par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera par majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera aussi posée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum prévu par l'Article 5 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation du fait que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart (selon le cas), du minimum légal.

En cas de dissolution volontaire, l'Associé Gérant Commandité agira comme liquidateur de la Société.

Art. 34. Liquidation. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations. Ces liquidateurs doivent être approuvés par la CSSF et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et de qualités professionnelles.

Après le paiement de toutes les dettes et frais à la Société et des coûts de liquidation, les avoirs nets seront distribués aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par eux. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés dans les cinq ans, la créance se prescrit et les montants ne pourront plus être réclamés.

Dans le cas où la vente d'actions dans des avoirs sous-jacents n'est pas possible aux prix jugés raisonnables par l'Associé Gérant Commandité au moment de la liquidation suite à des conditions spécifiques liées au marché ou à la société, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de distribuer tout ou partie des avoirs de la Société en nature aux Actionnaires conformément au principe de traitement égalitaire des Actionnaires.

Titre VII. Dispositions finales

Art. 35. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec une banque ou un établissement d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Dépositaire aura les devoirs et responsabilités prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, le Conseil s'efforcera de trouver une autre banque pour remplacer le Dépositaire démissionnaire et il nommera cette banque comme Dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil peut mettre fin au contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant est nommé pour agir en tant que tel.

Art. 36. Modifications des statuts. Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts et tel que permis par la Loi du 10 août 1915, pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi pour amender les Statuts de la Société, ou décider sur les points pour lesquelles la loi ou les présents Statuts se réfèrent aux conditions prévues pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas rencontrée, une deuxième assemblée générale d'Actionnaires sera convoquée et délibérera valablement, sans tenir compte de la partie du capital représenté.

Lors de ces deux réunions, à moins qu'il soit prévu autre chose par les présents Statuts et tant que cela est permis par la Loi du 10 août 1915, ces résolutions doivent être approuvées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés. Conformément aux présents Statuts et à la Loi de 1915, toute modification des Statuts par l'assemblée générale des Actionnaires nécessite l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité afin d'être prise valablement.

Art. 37. Loi applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

Dispositions transitoires

Le premier Exercice Social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Action de Commandité dans Plus 2009 SICAV-FIS SCA:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Plus 2009 S.à r.l.	EUR 1.000,00	1

Actions Ordinaires dans Plus 2009 SICAV-FIS SCA:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Founding Limited Shareholder	EUR 30.000,00	30

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été libérées entièrement en numéraire de telle sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été démontré au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément que ces conditions ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimées à cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires prénommés de la Société représentant la totalité des Actions et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Est nommé auditeur indépendant pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires devant se tenir le 14 avril 2011:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 65477.

2. Le siège social de la Société est établi au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom statut et domicile, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VAUDE-PERRIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12413. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009136190/1765.

(090164381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Calyame International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.601.

La société EUREXPerts S.A. a résilié, avec effet au 18.10.2009 la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée Calyame International, 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, n ° 117.601.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

EUREXPerts S.A.

Signature

Référence de publication: 2009135962/14.

(090164367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Askja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.939.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour Askja Holding S.A.

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009136029/13.

(090164079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Europa Quartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.639.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 19 octobre 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé une (1) part sociale de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III - N°2 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais quatre cent nonante neuf (499) parts sociales de la Société,

2) ERE III - N°2 S.à r.l., précitée, détient désormais une (1) part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136042/19.

(090164292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

ITSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 146.551.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009136045/10.

(090164178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 116.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2009136120/11.

(090164245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pure-Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.
R.C.S. Luxembourg B 127.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric AUBRY.

Référence de publication: 2009136121/10.

(090164174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Luxtanne, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 143.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2009136153/11.

(090164167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 4, An den Azengen.
R.C.S. Luxembourg B 98.535.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56402 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009136154/12.

(090163841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56302 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009136156/12.

(090163865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Nature Santé Beauté (N.S.B.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 50.963.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009135911/14.

(090164045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Dela Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée,**(anc. Dela Re S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

NOTAIRE

Référence de publication: 2009136157/12.

(090163888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

UW Matterhorn, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.167.

Changement d'adresse de Monsieur Ulf JUNGBERG, associé et gérant de catégorie A:

Chalet Aendry (2nd floor)

Oberhäusern 20

CH-3920 Zermatt

Pour extrait conforme

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009136003/15.

(090163836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.919.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 octobre 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Luca Antognoni, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009135971/29.

(090164267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Menelaus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.943.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 octobre 2009

- La cooptation de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Valérie DI BARTOLOMEO démissionnaire est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Nicole THIRION, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

MENELAUS S.A.

O. OUDIN / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136011/23.

(090164382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

E.I.A.I. S.A., Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 114.246.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009135909/14.

(090164042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Kalle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009135938/12.

(090164085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Tiara S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

La société EUREXPerts S.A. a résilié, avec effet au 18.10.2009, la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme Tiara S.A., 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, n° 100.723.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour le Conseil d'Administration
EUREXPerts S.A.
Signature

Référence de publication: 2009135939/13.

(090164340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Kalan Capital Management S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.834.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 août 2008

En date du 18 août 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer, avec effet au 18 août 2008, Monsieur Jeremy Swindell, 5, Savile Row, UK - W1S 3PD Londres, en qualité de membre du Conseil de Gérance jusqu'en 2009.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009135981/15.

(090164122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Leudelange B 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 140.687.

—
EXTRAIT

Monsieur Sgreccia Marco a démissionné de son poste comme administrateur-délégué avec effet au 16 septembre 2009.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009135984/14.

(090164375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Fructidéveloppement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.089.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes, les opérations de la liquidation de la société Fructidéveloppement avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, de fait inconnu à cette adresse, l'actif réalisé et le solde déposé à la Caisse de Consignation.

Pour extrait conforme

Mizuho BAUDET

Le liquidateur

Référence de publication: 2009135986/15.

(090164228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

ZL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.262.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009135996/13.

(090164201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pelford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.561.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135922/10.

(090163875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.